



N/Réf. : FB/2101008

Transmis par e-mail :
guillaume.roue@inaporc.asso.fr

Inaporc
Monsieur Guillaume Roué
5 rue Lespagnol
75020 PARIS

Paris, le 18 janvier 2021

Objet : soutien à l'immunocastration et demande de son acceptation en agriculture biologique

Monsieur le président

La castration à vif des animaux d'élevage et en particulier des porcelets est encore une pratique courante, et ceci malgré des évidences scientifiques disponibles depuis au moins 20 ans. Elle ne sera plus autorisée à partir de 2022 en élevage porcin, et des alternatives se mettent progressivement en place.

Nos associations souhaitent vous faire part de notre très fort soutien à l'immunocastration comme alternative à la castration chirurgicale, à côté de l'engraissement de mâles entiers, en accord avec la position des syndicats vétérinaires français SNGTV et AVPO¹, ainsi que celle de la Fédération des Vétérinaires Européens².

Nous ne voulons pas que l'immunocastration devienne victime d'une peur injustifiée, sur la base d'arguments inexacts. Il y a lieu de dire aux consommateurs la vérité sur l'immunocastration ; ils sont capables de la comprendre, comme l'indiquent les études sur la question^{3,4}. Les derniers sondages montrent que cette pratique est largement acceptable pour le public : 75% des Français se sont prononcés en ce sens et les consommateurs ont exprimé une opinion favorable à l'achat de produits mentionnant clairement cette pratique⁵. Il est parfaitement clair qu'il ne s'agit pas d'un traitement hormonal mais d'un mécanisme vaccinal, qu'il n'y a pas de risques quant à des résidus dans la viande⁶, et que la méthode d'injection est rendue sûre pour l'opérateur⁶. L'immunocastration évite le stress, l'affaiblissement, la porte d'entrée aux germes, des traitements antibiotiques et des mortalités, liés à la castration chirurgicale. L'immunocastration a l'avantage d'une grande souplesse et facilité d'emploi, pouvant être utilisée immédiatement, autant en production conventionnelle que dans les petites structures et petites filières, pour des porcs lourds (quitte à faire une 3^{ème} injection), pour des cryptorchidies, pour des porcs nés en plein air (qui risquent d'être castrés après sevrage et néanmoins illégalement à vif, y compris en agriculture biologique), et même pour les cas particuliers de verrats adultes de réforme et pour des femelles engraisées avec des mâles en plein air (afin d'éviter des gestations non désirées) et à tous les stades de la production. Nous rappelons en effet que nous souhaitons le développement de l'élevage en plein air et extensif, en cohérence avec le principe général de produire moins et mieux, afin de concilier l'adaptation aux limites planétaires avec les impératifs éthiques.

¹ P. Le Coz, F. Courouble, M. Liber, C. Brard. 2020, 20 mars. Communiqué SNGTV/AVPO sur la castration des porcelets. SNGTV et AVPO. https://www.sngtv.org/4DACTION/NS2013_INDEX/7/1057/19364

² R. van Dobbenburgh, T. Chambon, S. Moder, T. Moseng, S. Winiarczyk, 2020, 10 August. Immunocastration of pigs should be allowed in organic production. Federation of Veterinarians of Europe. <https://fve.org/publications/immunocastration-of-pigs-should-be-allowed-in-organic-production/>

³ F. Vanhonacker et W. Verbeke, 2011. Consumer response to the possible use of a vaccine method to control boar taint v. physical piglet castration with anaesthesia: a quantitative study in four European countries. *Animal*, 5:7, pp 1107–1118

⁴ IFOP, 2019. Les Français et les conditions de traitement des animaux de ferme. Welfarm, JF/PC N° 116679.

⁵ M. Aluwé et al, 2020. Exploratory Survey on European Consumer and Stakeholder Attitudes towards Alternatives for Surgical Castration of Piglets. *Animals*, 10, 1758, pp 26

⁶ European medicine agency. European public assessment report (EPAR) for Improvac. Scientific Discussion. 41 pp. https://www.ema.europa.eu/en/documents/scientific-discussion/improvac-epar-scientific-discussion_en.pdf

France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris

Tél. 01 44 08 02 50 / Fax 01 44 08 05 48 - www.fne.asso.fr

La castration chirurgicale avec anesthésie/analgésie pose un certain nombre de problèmes notamment en raison de la mise en œuvre qui risque de ne pas être optimale⁷. Il est également nécessaire de clarifier l'objectif : dans le cas d'une castration chirurgicale il doit y avoir obligation de supprimer la douleur (comme le postule la loi allemande) et pas seulement de la réduire (avec plus ou moins de succès). Cela suppose donc une anesthésie générale combinée à un antalgique puissant. Toute formulation qui suggère qu'il pourrait y avoir anesthésie (et/ OU analgésie est à bannir ; il faut anesthésie ET analgésie. La pratique actuelle qui consiste à se contenter de l'injection d'un anti-inflammatoire avant la castration reste une castration à vif, inacceptable ; il faut le rappeler aux éleveurs. L'anesthésie générale présente des difficultés, des risques et des ratés, et il faudrait donc pouvoir impérativement garantir et contrôler son efficacité. Il en ressort tout l'intérêt de l'immunocastration, simple et efficace, qui évite en même temps les complications de la castration chirurgicale.

Nous tenons à rappeler avec force que l'agriculture biologique doit accepter l'immunocastration. La Fédération des Vétérinaires Européens s'est aussi exprimée en ce sens. Le règlement (UE) 2018/848 autorise les médicaments vétérinaires immunologiques (Annexe II Partie II 1.5.1.2.). La situation actuelle, en France, de castration à vif en agriculture biologique représente une non-conformité flagrante dont on ne peut que s'étonner. Il est incompréhensible que l'encadrement vétérinaire de l'agriculture biologique ainsi que l'INAO acceptent (dans le guide de lecture du règlement) l'usage de la bombe à froid à la place de l'anesthésie et/ou analgésie obligatoire. Mais de castrer avec uniquement une injection d'anti-inflammatoire est aussi une non-conformité à laquelle il est urgent de mettre fin ; en effet, cela ne répond pas à l'obligation de minimiser la souffrance, alors qu'il est parfaitement possible de faire beaucoup mieux. L'immunocastration reste la solution de choix.

L'Allemagne autorise l'utilisation de l'immunocastration en agriculture biologique dans certains Länder et groupements et conteste vigoureusement l'interprétation du règlement par la Commission européenne. La France doit en faire de même, ce qui, de surcroît, préviendrait le risque d'une distorsion de concurrence au sein de l'Union Européenne. Aussi, nous vous demandons de soutenir activement le développement de l'immunocastration comme l'une des alternatives fiables à la castration chirurgicale, et d'agir pour qu'elle soit autorisée en élevage biologique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.



Cécile Claveirole
Secrétaire nationale et pilote du réseau
Agriculture France Nature Environnement



Léopoldine Charbonneaux
Directrice CIWF France



Ghislain Zuccolo
Directeur Général WELFARM –
Protection mondiale des animaux de ferme

⁷ Les inconvénients sont les difficultés à bien l'exécuter, (selon la méthode choisie) le coût et l'entretien du matériel, des effets indésirables sur l'éleveur/se (isoflurane), le besoin d'une formation avec preuve de compétence, une réticence des vétérinaires à céder cet acte à l'éleveur (sans pour autant vouloir eux-mêmes castrer des porcelets à la chaîne), le coût du vétérinaire, les risques et complications de l'acte chirurgical, des ratés au niveau de l'anesthésie et une difficulté voire impossibilité à contrôler et à certifier a posteriori si l'anesthésie a été efficace. L'anesthésie par injection intramusculaire (ketamine et azaperone) est systématiquement faite par un/e vétérinaire.



Copie à :

M. Le Ministre de l'Agriculture : sp.ministre@agriculture.gouv.fr

Mme Urwana Querrec, conseillère filières animales urwana.querrec@agriculture.gouv.fr

M. Paul Auffray, Président IFIP et FNP : paul.auffray@ifip.asso.fr

M. le Directeur d'Inaporc : didier.delzescaux@inaporc.asso.fr

M. Pascal Aubry Coordination rurale section porcs ONEP pascal.aubry@coordinationrurale.fr

Mme Chloé Portanguen Animatrice de section paysdelaloire@coordinationrurale.fr

M. Bruno Collin et Gérard Viel Coopération agricole Pôle animal et section porcine mquemerais@lacoopagri.coop

M. Bernard Vallat FICT Les entreprises françaises de charcuterie traiteur b.vallat@fict.fr

M. François Valy FNP f.valy@wanadoo.fr

M. Jacques Creyssel FCD Fédération du Commerce et de la Distribution pjoquet@fcd.fr ; gbasclat@fcd.fr

hbeyler@fcd.fr vcassignol@fcd.fr

Mme Sylvie Dauriat Restau'c s.dauriat@restauco.fr

France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris

Tél. 01 44 08 02 50 / Fax 01 44 08 05 48 - www.fne.asso.fr